

MARIE-HÉLÈNE DES ESGAULX
DÉPUTÉ DE LA GIRONDE
PREMIER ADJOINT AU MAIRE DE GUJAN-MESTRAS

Monsieur Henri DEMANGE
Président de la Commission Particulière du
Débat Public
Quartier Compans Caffarelli
7 rue de Sébastopol

31000 TOULOUSE


MHDE/MS : 05-0818

Arcachon le 30 août 2005.

Monsieur le Président,

Je vous prie de bien vouloir trouver ci-joint copie des trois correspondances que j'adresse dans le cadre du débat public de la Ligne à Grande Vitesse BORDEAUX TOULOUSE.

Je vous prie de croire, Monsieur le Président, en l'assurance de ma considération distinguée.



Marie-Hélène des ESGAULX
Député de la Gironde

MARIE-HÉLÈNE DES ESGAULX
DÉPUTÉ DE LA GIRONDE
PREMIER ADJOINT AU MAIRE DE GUJAN-MESTRAS

Monsieur J. P. DUPORT
Président,
Réseau Ferré de France
92 avenue de France

75648 PARIS CEDEX 13

MHDE/MS : 05-0817

Arcachon le 30 août 2005.

Monsieur le Président,

Je prends contact avec vous en ma qualité de parlementaire girondin, dans le cadre du débat public sur le projet de Ligne à Grande Vitesse BORDEAUX-TOULOUSE.

Ce débat public est dans sa deuxième partie et j'aurai l'occasion d'intervenir expressément dans ledit débat dès la réunion prévue à LANGON, le 15 septembre prochain.

Je ne vous cacherai pas mon étonnement de voir ce débat public intervenir avant celui prioritaire à mes yeux de la Ligne à Grande Vitesse BORDEAUX-IRUN.

Membre de la Commission des Finances de l'Assemblée Nationale, je sais parfaitement qu'il ne sera pas possible de réaliser les deux infrastructures BORDEAUX-TOULOUSE et BORDEAUX-IRUN en même temps.

L'infrastructure BORDEAUX-IRUN est prioritaire à mes yeux sur BORDEAUX-TOULOUSE.

J'ai cru comprendre que les études préalables, servant au débat public, ont pu démarrer plutôt pour BORDEAUX-TOULOUSE que pour BORDEAUX-IRUN, mais cela ne peut, en aucun cas, préjuger des choix à faire.

En votre qualité de maître d'ouvrage, vous disposez de trois mois après le compte rendu du débat public (lui-même intervenant dans les deux mois du débat public proprement dit) pour prendre une décision sur le principe et les conditions éventuelles de la poursuite du projet.

Compte tenu de la situation particulière que je viens de rappeler en Aquitaine, je vous demande expressément de ne pas prendre de décision après le débat public sur la LGV BORDEAUX-TOULOUSE mais de prononcer un sursis à statuer jusqu'à la fin du débat public sur la LGV BORDEAUX-IRUN.

Cela me paraît absolument indispensable sur ce dossier.

Il est nécessaire que les deux débats publics soient intervenus avant toute prise de position.

 **COPIE**

S'agissant du financement de ces deux projets et de leur réalisation, les investissements sont tels que des partenariats entre les différents acteurs publics sont nécessaires. Je pense tout particulièrement aux collectivités locales.

La proposition que je fais de lier les deux débats publics est aussi de ce point de vue essentielle.


Les collectivités locales qui doivent débattre de ces projets ne peuvent se prononcer à mon sens qu'en ayant une vue globale des deux projets.

Je souhaiterais pouvoir discuter avec vous de vive voix de l'opportunité de ma proposition.

Une audience me comblerait.

Je vous remercie par avance de l'attention que vous voudrez bien porter à ma requête.

Je vous prie de croire, Monsieur le Président, en l'assurance de ma considération distinguée.


Marie-Hélène des ESGAULX
Député de la Gironde

MARIE-HÉLÈNE DES ESGAULX
DÉPUTÉ DE LA GIRONDE
PREMIER ADJOINT AU MAIRE DE GUJAN-MESTRAS

Monsieur Philippe MADRELLE
PRESIDENT DU CONSEIL GENERAL
HOTEL DU DEPARTEMENT DE LA GIRONDE
Esplanade Charles de Gaulle
33 074 BORDEAUX CEDEX

Arcachon le 29 juillet 2005,

Réf. Courrier: MM/001566/07/05

Monsieur le Président,

Le débat public concernant la ligne à grande vitesse entre Bordeaux et Toulouse se tient jusqu'au 18 novembre prochain.

Les élus locaux du Sud Gironde sont inquiets des conséquences du tracé envisagé qui couperait en deux les Landes Girondines.

En tant que parlementaire girondin, je compte bien entendu apporter ma contribution au débat mais d'ors et déjà, il m'apparaît indispensable que la collectivité que vous présidez, à l'instar du Conseil Général du Lot et Garonne, statue, à l'occasion d'une session spéciale au vu des très fortes implications pour nos territoires de ce projet.

Pour ma part, je considère que l'Etat doit s'engager prioritairement dans la réalisation de la LGV Bordeaux-Irun. Je demande expressément l'ouverture du débat public pour cette ligne et qu'aucune décision ne soit préalablement prise sur la LGV Bordeaux-Toulouse.

Le positionnement de votre collectivité tout comme celui du Conseil Régional d'Aquitaine est déterminant.

Je vous remercie par avance de la suite que vous voudrez bien donner à ma requête.

Dans l'attente, je vous prie de croire, Monsieur le Président, à l'expression de mes salutations les meilleures.

Marie-Hélène des ESGAULX
Député de la Gironde

MARIE-HÉLÈNE DES ESGAULX
DÉPUTÉ DE LA GIRONDE
PREMIER ADJOINT AU MAIRE DE GUJAN-MESTRAS

Monsieur Alain ROUSSET
Président du Conseil Régional d'Aquitaine
Hôtel de Région
14, rue François de Sourdis
33 000 BORDEAUX

Arcachon le 29 juillet 2005.

Ref. Courrier: MM/001567/07/05

Monsieur le Président,

Le débat public concernant la ligne à grande vitesse entre Bordeaux et Toulouse se tient jusqu'au 18 novembre prochain.

Les élus locaux du Sud Gironde sont inquiets des conséquences du tracé envisagé qui couperait en deux les Landes Girondines.

En tant que parlementaire aquitain, je compte bien entendu apporter ma contribution au débat mais d'ors et déjà, il m'apparaît indispensable que la collectivité que vous présidez, statue à l'occasion d'une session spéciale au vu des très fortes implications pour nos territoires de ce projet.

Je dois vous préciser que des collectivités locales se sont déjà déterminées en ce sens comme le Conseil Général du Lot et Garonne. J'ai proposé également à Monsieur Philippe MADRELLE, Président du Conseil Général de la Gironde de faire la même démarche.

Pour ma part, je considère que l'Etat doit s'engager prioritairement dans la réalisation de la LGV Bordeaux-Irun. Je demande expressément l'ouverture du débat public pour cette ligne et qu'aucune décision ne soit préalablement prise sur la LGV Bordeaux-Toulouse.

Le positionnement de votre collectivité tout comme celui du Conseil Général de la Gironde est déterminant.

Je vous remercie par avance de la suite que vous voudrez bien donner à ma requête.

Dans l'attente, je vous prie de croire, Monsieur le Président, à l'expression de mes salutations les meilleures.

Marie-Hélène des ESGAULX
Député de la Gironde